

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

6211-09-019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE POSTE AUX OUTARDES
ET LIGNES À 735 kV
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 septembre 2011 à 19h
Salle communautaire
2, rue Kepetakan
Pessamit

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT	5
Chef Raphaël Picard	
CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN ET INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN.....	13
M. François Désy	
M. Guy Simard	
M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD	24
REPRISE DE LA SÉANCE	
ABITIBIBOWATER	35
M. Denis Villeneuve	
M. ROBERT VACHON	44
M. JIMMY HOUDE	48
MOT DE LA FIN	50

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de poste aux Outardes à sept cent trente-cinq-trois cent quinze (735 kV-315 kV) et lignes de raccordement à sept trente-cinq (735 kV).

10

Je suis Pierre Fortin et je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

15

Pour ce faire, je suis secondé par le commissaire Denis Bergeron, de l'analyste Jasmin Bergeron, de madame Renée Poliquin qui est la coordonnatrice à l'arrière ainsi que de Marie-Claude Tanguay qui est la conseillère en communication.

20

Nous sommes assistés d'une équipe du Centre de services partagés composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

25

La Commission a retenu également les services de monsieur Éric Canapé qui agira à titre de traducteur pour les personnes qui désirent s'exprimer en innu.

30

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une (1) semaine dans le centre de documentation de Pessamit et par accès Internet à la Bibliothèque Alice-Lane de Baie-Comeau et également dans le site Web du BAPE.

35

Nous avons tenu, le 22 août dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir de l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Le déroulement de la séance de ce soir est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à

40 l'arrière, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence, afin qu'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

45 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire, afin de préciser si le besoin est, leurs points de vue.

50 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leurs points de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre et ils disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

55 Au cours de cette deuxième partie de l'audience publique, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

60 Cinq (5) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

65 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect des droits d'auteur, sur le respect de la vie privée des personnes. Ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

70 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises par un participant. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir de statistiques, de chiffres ou d'événements précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de cent (100), on peut rectifier ce fait.

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos

80 devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la
prochaine semaine.

85 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuit son
enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses
obtenues seront déposées dans le centre de documentation de Pessamit et pourront être
consultées gratuitement par Internet dans le site Web du BAPE et à la Bibliothèque Alice-Lane de
Baie-Comeau.

90 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations ainsi que
des constatations et de l'analyse de la Commission.

95 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 21 décembre. Par la suite, le ministre
disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie de l'audience, le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse. C'est à la lumière de ces deux (2)
rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

100 La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des
ministres.

105 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission
d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

110 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni
d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un
questionnaire afin d'évaluer la qualité des services qui sont offerts. Dans le but de nous aider à
mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir le remplir à cet effet à l'entrée de la salle
et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est
essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre
à ce questionnaire.

115 Avant de débiter, j'inviterais madame Marie-Claude Tanguay qui est avocate et commissaire
à l'assermentation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à procéder à
l'assermentation de monsieur Canapé.

PAR Me MARIE-CLAUDE TANGUAY:

120 Je vous demanderais, monsieur Canapé, de lire la déclaration à voix haute s'il vous plaît.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

125 Je, soussigné, déclare solennellement que je maîtrise la langue française et la langue innue et je suis apte à traduire des propos de la langue française à la langue innue et de la langue innue à la langue française.

130 La Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient une audience publique concernant le projet de poste aux Outardes à sept cent trente-cinq-trois cent quinze kV (735 kV-315 kV), les lignes de raccordement à sept trente-cinq kV (735 kV) à Pessamit le 15 septembre 2011.

135 L'audience se déroule en langue française. Des participants sont susceptibles de faire leur présentation verbale ou de lire leur mémoire dans la langue innue.

Après son intervention, il est loisible à la Commission d'échanger avec chaque participant.

140 Afin de permettre aux membres de la Commission et aux citoyens présents dans la salle de comprendre les propos tenus par ces participants lors de leurs interventions et en vue de faciliter les échanges verbaux qui suivraient avec les membres de la Commission, j'accepte d'agir comme traducteur des membres de la Commission et de chacun de ses participants pendant la présentation verbale ou la lecture du mémoire et pendant l'échange qui suivra immédiatement.

145 Si pendant l'audience, les membres de la Commission souhaitent poser des questions à des Innus, je consens également à traduire les propos échangés.

Je m'engage à traduire le plus fidèlement possible les propos qui seront tenus par les participants et les membres de la Commission.

150 **PAR Me MARIE-CLAUDE TANGUAY:**

Déclarez-vous solennellement que cette déclaration est vraie, sachant qu'elle a le même effet et la même force que si elle était faite sous serment?

155 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Oui, je le déclare.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 Merci beaucoup madame Tanguay, monsieur Canapé.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT**

165

PAR LE PRÉSIDENT:

170 Maintenant, j'invite le premier participant, c'est-à-dire le représentant du Conseil de Bande de Pessamit, monsieur Raphaël Picard, à venir faire sa présentation.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

175 Kuei!

PAR LE PRÉSIDENT:

Kuei!

180 **PAR M. RAPHAËL PICARD:**

Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Nous sommes très heureux de vous accueillir à Pessamit et nous sommes aussi sûrs que vous apprécierez votre séjour ici.

185 Le présent mémoire répond au nom du Conseil des Innus de Pessamit. Le document a été remis la semaine dernière à la Commission.

190 La Nation innue de Pessamit revendique un titre indien aborigène et des droits ancestraux sur l'ensemble de son Nitassinan. Nitassinan veut dire notre terre, territoire ancestral, qui est une superficie de trente-cinq mille kilomètres carrés (35 000 km²) du nord au sud et d'est en ouest, bornée par les rivières Godbout et Pessamit et Portneuf, ce qui comprend le territoire sur lequel Hydro-Québec envisage construire et exploiter son projet désigné comme étant poste aux Outardes.

195 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Depuis les années...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

200 Comme vous voyez, les permis ont été donnés et les autorisations pour le forage et le déboisement, sans qu'il y ait consentement de la Communauté de Pessamit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Communauté de Pessamit...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... à ce genre de situation...")

205 Où le MRNF donne des permis sans même avoir les conclusions à la consultation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La division illégale...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin)

210 Je vous remercie de votre écoute, monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Merci beaucoup monsieur Picard.

Nous avons quelques questions évidemment.

220 À la page 6 de votre mémoire, vous parlez de l'insuffisance de la zone d'étude et de l'occupation et de l'utilisation. Plus précisément, vous avez déposé la carte numéro 4, et j'aimerais peut-être qu'on la projette au tableau.

225 La carte numéro 4, c'est l'Occupation et l'utilisation du territoire par les Innus. Moi j'aimerais ça, monsieur Picard, que vous la commentiez un peu, cette carte-là, parce que vous avez parlé dans votre mémoire du banc d'emprunt, vous avez parlé des castors...

PAR M. RAPHAËL PICARD:

230 Il faudrait que la carte soit présentée.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va demander au technicien.

235 Je sais pas si on pourrait, peut-être dans un premier temps, la rapetisser un petit peu pour voir l'ensemble.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

240 Ah, c'est correct.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 C'est pas tout à fait celle-là.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

C'est la carte numéro 4.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Plus en bas à gauche, on voyait un secteur d'intérêt, c'est près du hameau.

PAR M. RAPHAËL PICARD:

255 Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Plus en bas, c'est pas tout à fait ça, je sais pas si vous pouvez remonter un peu la carte, pour qu'on voie le bas de la carte! Nous, on la voit à notre écran devant nous, on la voit.

Donc peut-être la rapetisser encore un petit peu, pour que vous puissiez voir une vue d'ensemble. Vous allez voir ma question porte sur quoi.

265 OK, vous avez pas la même image!

Vous allez voir ce que je veux dire.

270 Vous voyez la petite flèche qui est ici. Ici, dans la carte que vous nous avez soumise, c'est un petit peu plus foncé, et vous appelez ça un secteur d'intérêt.

Puis ça, c'est près du hameau, le hameau est par ici, là, ce que je comprends. Et ça, c'est la zone d'étude.

275

Et après ça, vous nous parlez un peu de l'utilisation du territoire. D'une part, ici, donc si c'est un secteur d'intérêt qui est qualifié sur la carte d'intérêt, comment, ici, c'est utilisé, j'aimerais ça que vous me parliez un peu de l'utilisation. On va revenir sur les bancs d'emprunt après.

280 **PAR M. RAPHAËL PICARD:**

D'abord le secteur en bas plus à droite, c'est la rivière Outardes où il y a eu beaucoup de harnachement aussi, puis il y a beaucoup d'enneigement.

285 C'est sûr qu'il y a eu beaucoup de déboisement là et il y a beaucoup d'enneigement. Il y a des gens, récemment il y a eu une étude qui a été faite que les gens y retournent constamment pour voir certains campements. Et c'est sûr que c'est hors de la zone d'étude, mais il y a quand même un effet qu'il y a eu à long terme.

290 Vous savez, le cumulatif, le projet poste aux Outardes contribue aux effets cumulatifs qui vont être engendrés, même hors de la zone d'étude.

295 Concernant le banc d'emprunt qui est hors de la zone d'étude, il y a des sites de pêche et des sites de cueillette qui sont maintenant contemporains, mais avant le harnachement de la rivière Manicouagan, ça, c'était très achalandé comme réseau de trappe et aussi comme utilisation de la faune.

300 C'est un peu pour ça maintenant que nous considérons que dans l'étude qui a été faite, le banc d'emprunt cause beaucoup beaucoup d'impacts à la faune.

Il y a un site de cueillette et un site de pêche sur le périmètre du banc d'emprunt et qui vont être, par la force des choses, brisés à toutes fins utiles si le camionnage, si les véhicules lourds circulent sur ces périmètres-là tels que planifiés.

305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par exemple, vous parlez d'effets cumulatifs, mais est-ce que le banc d'emprunt pourrait être situé ailleurs qui pourrait moins déranger?

310 Est-ce que vous avez une place?

PAR M. RAPHAËL PICARD:

315 Nous, on aimerait tout autant pas, parce que le projet, là, est un ajout au réseau hydroélectrique déjà existant. Il y a treize (13) ouvrages hydroélectriques sur notre territoire, et

comme on l'avait dit à Hydro-Québec, la porte est très étroite pour concevoir l'acceptation de ce projet-là à cause qu'on revient toujours une autre fois renier les droits qu'on a sur le terrain, le titre aborigène qu'on a.

320 Et de ça, je vous dirais que nous sommes aussi en procédures judiciaires contre Hydro-Québec pour l'ensemble du réseau hydroélectrique sur le Nitassinan.

325 Or ça, je ne sais pas comment on a planifié ce projet-là quand il y a un très gros contentieux avec Pessamit, essayé de l'affleurer à l'intérieur du cadre du contentieux qu'on a avec Hydro-Québec.

330 Et de plus, on a essayé d'écouter les balbutiements de consultations qu'on a eues, qu'on a écrit une vingtaine de lettres à madame Thérèse, je m'en rappelle plus, madame Tremblay, à madame Théberge, l'un ou l'autre des ministères du MRNF et du MDDEP, une trentaine de lettres à chacune d'elles signifiant que le processus de consultation ne suivait pas un cours normal d'explication du projet dans son ensemble.

335 Et de là, nous avons pas toutes les données techniques, nous les avons jamais eues, les données techniques. Quelle a été notre surprise, dans l'étude d'impact, de voir le banc d'emprunt situé là.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Mais là, évidemment, je comprends que vous avez pas eu de discussions avec Hydro-Québec, mais est-ce que vous seriez disposés à les rencontrer, à aller sur un comité de suivi?

PAR M. RAPHAËL PICARD:

345 On les a rencontrés plusieurs fois, quatre (4) ou cinq (5) fois. Le nombre de lettres que j'ai adressées à monsieur Réal Laporte, ultimement à monsieur, le P-DG, là, ça, c'est des lettres qu'on leur a demandé des rencontres en haut lieu pour les aviser que nous avons un gros contentieux, il faut régler le contentieux qu'on a.

350 Et ça, ça a été très téméraire de la part d'Hydro-Québec de venir ici encore, de s'installer au détriment du consentement et de l'autorisation du Conseil et de la Communauté.

Vous savez, les permis qui ont été donnés, les permis pour les travaux géotechniques, ils ont été émis à notre insu durant ce qu'ils appelaient la consultation. Et c'est ça.

355 Vous allez aller dans n'importe quel secteur, le gouvernement du Québec, dans le secteur forestier, notamment dans les permis annuels d'intervention forestière, durant qu'on discute, les permis sont signés. C'est la même chose dans les permis de forage et de déboisement dans les programmes d'exploration minière. On est en train de discuter, puis le Québec émet les permis.

360 Et c'est ça, moi, je pense qu'on conteste la nature du principe de consultation du Québec qui est pas en accord avec les enseignements de Taku River et de Haïda Nation, ce n'est pas ça. Ils ont trouvé un moyen de nous écarter en nous envoyant une série de documents sur les projets, et je ne suis pas le seul à le dire, je ne suis pas le seul à le dire dans les Premières Nations au Québec. Tout le monde reçoit des lettres de consultation pour rien et pour bien des choses, mais
365 sauf que la consultation est toujours viciée.

PAR LE PRÉSIDENT:

370 Mais vous comprenez que nous, on regarde les aspects environnementaux du projet, parce qu'on n'est pas le négociateur en chef du gouvernement sur ce litige-là. C'est pour ça que nos questions portent sur l'utilisation du territoire, puis si on est capable de trouver des aménagements environnementaux.

Monsieur Bergeron.

375

PAR LE COMMISSAIRE:

380 Bonsoir monsieur Picard. En lien avec les impacts environnementaux du projet poste aux Outardes qui est présenté aujourd'hui, vous identifiez une perte potentielle concernant l'étang à castor et l'omble de fontaine dans le voisinage immédiat du poste qui est proposé.

Dans votre mémoire à la page 5, vous dites:

385

"Plusieurs étangs à castor et milieux humides seront détruits et Pessamit s'y oppose."

Vous faites mention aussi dans votre mémoire qu'il y a beaucoup d'éléments dans l'étude d'impact, qu'il y a beaucoup d'informations dans l'étude d'impact qui sont manquantes, à votre avis.

390

Est-ce que vous pourriez nous identifier d'autres éléments qui pourraient mettre – est-ce que vous pourriez identifier les étangs à castor qui seraient affectés par le projet et qui sont pas identifiés à l'étude d'impact?

PAR M. RAPHAËL PICARD:

395 C'est sûr qu'éventuellement, on pourra les identifier avec ceux qui occupent le territoire.

Vous savez, présentement, les castors travaillent beaucoup pour faire des barrages présentement. N'ayez pas peur, les gens vont nous les signaler où sont ces étangs-là.

400 Mais avec le banc d'emprunt et tout le va-et-vient qui va avoir lieu, il risque d'y avoir beaucoup de séquelles vis-à-vis les étangs à castor et même au niveau des ruisseaux qu'il y a dans ça dans le secteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

405 Donc est-ce que vous êtes à même de pouvoir identifier les pertes qui en résulteraient éventuellement?

PAR M. RAPHAËL PICARD:

410 Non, mais on pourrait les évaluer éventuellement dans un ajout en supplément.

Nous autres, on voulait strictement voir que l'étude environnementale était viciée et que ça a été scindé en deux (2) sans que nous le sachions.

415 Et le banc d'emprunt risque aussi d'incommoder beaucoup.

Et si vous voulez avoir une étude approfondie des habitats de castor, on peut le faire facilement, et même, je pense que dans ce secteur-là, avec les inventaires qu'il peut y avoir par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y a une façon très facile d'aller les situer.

420

PAR LE COMMISSAIRE:

425 Merci monsieur Picard.

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, j'en aurais une courte, parce qu'on a pris beaucoup de temps, mais c'est important.

430 Je reviens sur la carte encore, je vais vous montrer des campements qui nous ont échappé dans l'étude.

Donc ici, vous voyez un campement principal, puis après ça, on a des petits campements en périphérie...

435

PAR M. RAPHAËL PICARD:

Satellites.

440

PAR LE PRÉSIDENT:

... satellites, qui sont là.

Est-ce que ça fait longtemps qu'ils sont là, ces campements-là?

445

PAR M. RAPHAËL PICARD:

Ça doit faire des millénaires.

450

Mais sauf qu'à un moment donné, avec la perturbation du développement, les gens ont été contraints de se déplacer. D'habitude, ils se déplaçaient par migration pour des fins de subsistance, maintenant c'était des déplacements obligés.

PAR LE PRÉSIDENT:

455

Le caribou forestier, vous parlez du caribou forestier, est-ce que vous en avez vu récemment?

PAR M. RAPHAËL PICARD:

460

Pas personnellement. Vous avez juste à voir dans tout ce qu'il y a eu en termes de développement forestier, où le développement forestier a été une zone très affectée du côté de Outardes, là, et même du côté est de la Manic où il y avait des habitats favorables au caribou forestier qui ont été détruits sans nuance.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Ça, c'était dans les anciens projets.

470

PAR M. RAPHAËL PICARD:

Dans des projets qui datent pas de si loin, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 OK, je vous remercie.

Merci beaucoup monsieur Picard.

480

**CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN**

PAR LE PRÉSIDENT:

485

Là, on a pris un petit peu de retard sur notre horaire, donc j'inviterais notre deuxième participant, c'est-à-dire le représentant de la Chambre de commerce de Manicouagan, monsieur François Désy, vice-président exécutif, ainsi que le représentant de Innovation et développement Manicouagan, monsieur Guy Simard, directeur du développement industriel.

490

Bonsoir messieurs. Pour les besoins de la sténotypie, parce que notre sténotypiste n'est pas ici ce soir, on prend les enregistrements, j'aimerais ça qu'à chaque fois que vous allez prendre la parole, que vous vous identifiiez s'il vous plaît. La parole est à vous.

495

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

Merci monsieur le Président, membres de la Commission du BAPE!

500

Nous tenons à remercier le Bureau d'audiences publiques qui nous donne l'occasion à nous, organisation du milieu économique, de présenter notre point de vue, donc celui du milieu et des gens d'affaires pour le poste qui est actuellement à l'étude.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1, 1^{re} ligne, "Les postes...")

505

FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 3, fin, "... la fiabilité du réseau.")

Donc la compétitivité de nos entreprises.

510

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 4, 1^{re} ligne, "Le projet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe après le point 4, 1^{re} ligne, "... sociaux...")

515 Vous constaterez que nous avons concentré notre mémoire sur l'aspect économique, non pas que nous sommes insensibles à l'aspect environnemental, mais bien que l'occupation du territoire du Québec en général passe par le développement économique prospère.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Québec...")

520 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, fin, "... ses différentes clientèles.")**

525 Les partenaires! La Chambre de commerce de Manicouagan représente quatre cents (400) membres sur une possibilité d'environ mille cent (1100) entreprises. La Chambre de commerce est constituée d'hommes et de femmes d'affaires de différents milieux et constitue un organisme de pression et de défense des intérêts de ses membres.

525 Innovation et développement Manicouagan est une corporation de développement économique qui rencontre les règlements du ministère du Développement économique sur l'aspect réglementaire, donc les anciens CLD.

530 La Chambre de commerce et ID Manicouagan, c'est quelque mille cent (1100) entreprises, promoteurs et investisseurs, et sur ce point, le territoire d'intervention porte sur les huit (8) municipalités et pour le Territoire non organisé et Rivière aux Outardes.

535 Sur la partie suivante, je vais inviter mon collègue, monsieur Simard de ID Manicouagan à vous présenter la poursuite de notre mémoire.

PAR M. GUY SIMARD:

540 Bonsoir. Alors Guy Simard, je suis directeur du développement industriel chez Innovation et développement Manicouagan CLD.

545 Alors la partie 3 de notre mémoire, vous avez pu le constater, traite un peu du contexte régional. Nous avons voulu, à travers cette section-là, mettre en relief un peu la situation économique dans laquelle nous évoluons.

Donc vous êtes en mesure de constater dans le mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La MRC de Manicouagan...")

550 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... en 2010.")**

555 Soit dit en passant, on voulait vous mettre ça en perspective sur le fait que loin d'être en croissance, la région de Manicouagan vit présentement, depuis 96, donc depuis quatorze (14) ans, une décroissance démographique de onze pour cent (11 %).

560 Donc on est dans cette situation-là, puis ça conditionne énormément, dans le fond, notre perception de l'importance de projets économiques qui permettraient d'attirer notamment des entreprises.

565 Notre base économique traditionnelle s'appuie sur des grandes entreprises, sur des entreprises de service et de sous-traitance et également, on constate un entrepreneuriat qui est peu élevé malheureusement.

570 Donc on est dans un contexte où ce qu'on a évolué depuis la fondation ici de la ville de Baie-Comeau, entre autres fondée sur les grandes entreprises, pâtes et papiers, également Hydro-Québec pour le secteur de l'énergie, également l'entreprise Cargill qui est là depuis un très long temps.

575 L'apport économique, on voulait justement vous le rappeler, notre région de la Côte-Nord, c'est quand même important. On parle pour à peine un point cinq pour cent (1,5 %) de la population québécoise, notre région produit trente pour cent (30 %) de tout l'aluminium qui est produit au Québec; également vingt-sept pour cent (27 %) des expéditions minérales. On produit également vingt-sept pour cent (27 %) de toute l'énergie électrique avec le complexe Manic-Outardes et Bersimis. Vingt-deux pour cent (22 %) de la valeur des pêches et quinze pour cent (15 %) des produits forestiers de la province.

580 Donc on est, comme on dit, le grenier du Québec; malgré tout, la région de Manicouagan, bien, vous savez, elle est loin des marchés et également elle est mal pourvue en termes de centre d'expertise.

585 Donc ça vous met en contexte le fait que oui, notre ouverture est très grande par rapport au projet économique, mais il faut se dire qu'on souhaite également un développement durable, puis on veut également à long terme être capable d'occuper le territoire, puis de pouvoir également que nos enfants puissent également prospérer ici.

590 La prochaine section, on le traite dans le sens du projet et ses retombées économiques.

595 Donc selon nous, un projet aussi important est nécessaire dans la conjoncture économique d'aujourd'hui. Effectivement, peut-être que oui, il y a un Plan Nord qui est annoncé, mais aujourd'hui, les nombreux développements miniers au nord et à l'est de Baie-Comeau sont

considérables puis engendrent une forte création de richesse par, je dirais, dans un deuxième rayon, on est en mesure de le sentir, mais on ne le sent pas directement.

595 Donc tous les intervenants politiques et économiques de la MRC, du moins ce que moi, on est en mesure d'entendre, on se dit, on dit que la Manicouagan doit rapidement réussir sa relance économique et redynamiser son tissu industriel dans la foulée du Plan Nord.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Le projet...")

600 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, fin, "... de la région.")**

605 Dans son mémoire, Hydro-Québec TransÉnergie évalue à dix-sept virgule deux millions de dollars (17,2 M\$) les sous-contrats potentiels sur un projet global de cent quatre-vingt-huit millions (188 M\$). À notre avis, bien, il est sûrement possible de rehausser ces retombées, puis d'ailleurs, nous allons vous en faire part dans la section suivante. Non pas qu'on juge que c'est insuffisant, on pense que normalement, oui, on peut avoir une ouverture sur la réalisation de projets économiques, mais on s'attend, de la part des donneurs d'ordres, qu'on maximise ces retombées-là, puis on émet certaines recommandations à cet effet-là.

610 Donc par rapport à la position des partenaires et nos principales recommandations!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Comme nous l'avons...")

615 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 5^e paragraphe, fin, "... ce projet.")**

À titre de première recommandation, parce qu'on l'a pas lu nulle part, on voulait vraiment s'assurer que le projet soit assujéti aux mêmes pratiques d'affaires qu'Hydro-Québec Équipement et Services partagés offrent dans le cadre de projets majeurs, comme pour les centrales.

620 C'est-à-dire un plan d'approvisionnement qui a pour objectif de maximiser les retombées économiques des projets.

625 Également, on s'attend à ce que ce projet teinte ses pratiques d'affaires sur celles qui prévalent à Hydro-Québec Équipement, entre autres l'intégration et le suivi du plan d'approvisionnement du projet doit se faire à l'intérieur d'un comité de retombées économiques régionales, comme c'est le cas présentement avec le projet Romaine.

630 On veut également qu'on applique des principes qui ont fait leur preuve, comme entre autres l'utilisation de la clause de sous-traitance régionale pour les lots d'appels d'offres à cinq millions (5 M\$).

Également des appels d'offres restreints aux entrepreneurs de la région, lorsque les lots sont inférieurs à un million (1 M\$).

635 Également, on voudrait qu'on puisse utiliser, que le directeur de projet puisse utiliser la clause dérogatoire qui présentement a cours avec le projet Romaine, afin que des lots, par exemple, entre un (1 M\$) et quinze millions de dollars (15 M\$) soient également restreints ici au territoire de la région dans un cas où ce qu'on aurait suffisamment, par exemple, de fournisseurs qualifiés.

640 Également, puis c'est important, c'est-à-dire qu'on utilise un plan de communication qui soit suivi, puis qui intègre, entre autres, des rencontres avec le milieu, des rencontres avec le milieu d'affaires, afin de donner un suivi du plan d'approvisionnement de ce projet-là.

645 Puis qu'on puisse utiliser des moyens, comme entre autres des salons de sous-traitance où ce que l'entrepreneur général va être en mesure de rencontrer les entrepreneurs de chacune des communautés qui voudraient réaliser des affaires.

Pour la deuxième recommandation, je laisserai mon collègue.

650 **PAR M. FRANÇOIS DÉSY:**

655 Ce qu'on aimerait, c'est ce qui avait été présenté lors du projet Toulnostouc dans les années 2002, à savoir un ajout du principe du morcellement des lots d'approvisionnement. À partir du préliminaire qu'Hydro-Québec avait présenté au milieu, il y avait un certain nombre de lots qu'Hydro-Québec avait estimé que les entrepreneurs régionaux étaient en mesure de faire.

660 Avec une étude plus poussée, plus exhaustive, il s'est dégagé des éléments où nos entreprises étaient en mesure de le réaliser. Cependant, ça commandait à Hydro-Québec de morceler certains contrats qui, au départ, étaient beaucoup plus gros, et on considère, avec cette expérience-là qui avait été une bonne expérience, que dans le projet actuel, cette pratique-là doit être maintenue, donc avec le milieu, d'être en mesure de morceler de façon plus importante les contrats, pour que les travailleurs de la région, les fournisseurs de la région, ainsi que les entrepreneurs de la région puissent aller chercher leur part du gâteau.

665 Donc recommandation 3, je vais laisser monsieur Simard vous la présenter.

PAR M. GUY SIMARD:

670 La troisième recommandation, pour nous, traite des mesures de compensation et du programme de mise en valeur intégrée. Selon nous, de la manière qu'on peut le comprendre, la

contribution d'un pour cent (1 %) des coûts de travaux pour les communautés locales, ça nous semble être une excellente initiative. Ça semble être une pratique pour TransÉnergie.

675 Par contre, par rapport à ça, présentement, on n'a pas la valeur du un pour cent (1 %). Sans vouloir jouer sur les hypothèses, on peut imaginer que c'est un montant substantiel.

680 Par contre, nous, nous recommandons au promoteur de ne pas encadrer l'utilisation de ce un pour cent (1 %) là autant pour la communauté de Pessamit que pour la communauté de la MRC de Manicouagan dans le cadre d'un programme de mise en valeur intégrée.

C'est aussi simple que d'affirmer le principe que les communautés de Manicouagan et de Pessamit ont le pouvoir ou doivent pouvoir gérer ces fonds et les investir selon les priorités de leur milieu.

685 **PAR M. FRANÇOIS DÉSY:**

J'aimerais ajouter un élément sur ça. Il a été démontré, et la MRC Manicouagan s'était constituée, via le conseil des maires, une politique et une façon de gérer ce fonds de développement là qui étaient sur des projets qui sont structurants.

690 Donc à partir du projet Toulnostouc, les petites communautés comme la ville de Baie-Comeau ont pu développer des projets structurants, parce qu'ils s'étaient donné des règles d'utilisation de ce un pour cent (1 %) là.

695 Donc ce qu'on demande, c'est qu'il soit plus large en termes d'utilisation qu'uniquement que ce qui a été présenté.

PAR M. GUY SIMARD:

700 Justement en conclusion, on dit, nous, investir dans des projets ayant une finalité environnementale, c'est bien, mais nous croyons qu'il est préférable de prendre exemple sur les ententes pour les projets de centrales et de laisser au milieu la possibilité d'investir les fonds selon leurs priorités, comme ce fut le cas lors de projets comme Toulnostouc ou Romaine où les quatre (4) communautés autochtones de l'Est ont la possibilité de pouvoir investir dans leurs priorités de milieu, la même chose pour la communauté de Minganie.

705 Alors pour la quatrième recommandation, nous, on pense qu'un projet comme poste aux Outardes ouvre la voie à des nouvelles opportunités, entre autres pour l'intégration d'énergies alternatives dans le parc de production.

710

715 On fait état que justement, la mise en place d'un nouveau poste de raccordement, ça ouvre la voie à des puissances additionnelles sur le réseau existant, l'étude en parle, on peut penser à des réfections majeures sur les groupes turbines-alternateurs ou dans le cadre du plan stratégique d'Hydro-Québec, en venir peut-être à développer de nouveaux potentiels hydroélectriques. Mais on fait pas souvent mention dans les documents d'Hydro-Québec de la possibilité d'intégrer des énergies alternatives.

720 La région Côte-Nord est, à notre avis, un laboratoire naturel pour l'expérimentation de nouvelles technologies. On revendique depuis de nombreuses années d'avoir la possibilité d'avoir Hydro-Québec comme partenaire pour implanter des centres de recherche.

725 On pense que la région pourrait même avoir une reconnaissance gouvernementale éventuellement pour des crédits d'impôt à des équipementiers, à des centres de recherche qui voudraient venir ici, puis amener du capital humain avec du savoir, puis ce type de projet là, au moins, ouvre la voie de l'intégration de puissances additionnelles.

Donc pour nous, on le considère comme étant un gros plus, à notre avis.

730 Alors comme je l'indique, la Manicouagan déplore qu'Hydro-Québec en fasse pas mention. Puis juste peut-être vous faire un bref rappel, en 2005, lors de l'appel d'offres sur l'énergie éolienne de deux mille mégawatts (2000 MW), on s'était interrogé à savoir est-ce qu'on a un potentiel éolien sur le territoire, vous vous doutez bien qu'on en a, alors on avait, de façon préliminaire, avec un expert, identifié un potentiel rapide de deux cent cinquante mégawatts (250 MW), des beaux gisements éoliens dans lesquels on aurait pu essayer au moins de réaliser des projets.

735 À notre grande surprise, les études qui avaient été commandées par le ministère des Ressources naturelles dont une par RSW nous indiquaient qu'on avait, premièrement, aucune possibilité de transporter de l'énergie supplémentaire sur les lignes existantes, puis en plus, on avait, ni à Micoua, ni à Manic, la capacité d'intégrer une puissance additionnelle.

740 Donc dans ce contexte-là, seul le poste Hauterive avait une capacité de raccordement. Nous, c'est pour ça que je vous dis, dans la perspective d'un investissement de cent quatre-vingt-huit millions (188 M\$) d'Hydro-Québec, ce qu'on pense, c'est que!

745 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les retombées économiques...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3^e paragraphe, fin, "... pour les prochaines années.")

750 Puis en même temps, potentiellement d'accéder aux rendements par des prises de participation. C'est le genre d'exemple qu'on dit, c'est correct, vous faites un projet, mais d'un autre côté, nous, on veut maximiser les retombées économiques, mais pas nécessairement juste durant la période de construction.

755 Il faut, que si un projet comme ça se fait, puis qu'on doit assumer des impacts environnementaux, mais au moins que ça puisse permettre, dans le fond, à la communauté de pouvoir bénéficier de retombées à long terme, toujours dans une perspective de freiner la décroissance démographique qui, malheureusement, vous le savez, d'ici 2026, ils annoncent rien de bon.

760 Donc la recommandation, je laisserais monsieur Désy.

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

765 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, "Le défi est immense...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, avant-dernier paragraphe, fin, "... s'y établir.")

770 Chose que fait déjà Hydro-Québec via la promotion de la visite de ses barrages, mais nous savons très bien que depuis plusieurs années, certaines restrictions budgétaires ou encadrement des politiques d'aide au milieu ont fait que des sommes qui sont maintenant moins disponibles qu'avant, donc nous demandons à Hydro-Québec de revenir avec une enveloppe bonifiée pour le support au milieu.

775 Et nous croyons qu'Hydro-Québec doit continuer à agir de façon aussi importante à titre de partenaire touristique régional comme elle a su le faire et, autant que possible, de bonifier son offre.

780 En conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous croyons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, fin, "... de Manicouagan.")

785 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Merci monsieur Désy, monsieur Simard.

 Juste peut-être pour revenir sur votre dernière phrase, vous dites "de rendre une décision", mais comme je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture, évidemment, nous, on fait une recommandation, et c'est le Conseil des ministres.

795

PAR M. GUY SIMARD:

 Bien, une recommandation favorable.

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Une recommandation favorable, c'est ce que j'ai compris.

805 Dans le fond, il y a une question qui me préoccupe un peu, parce que vous faites beaucoup de recommandations pour des choses à Hydro-Québec, mais quand vous les avez rencontrés, Hydro-Québec, est-ce que vous leur avez déjà signifié le contenu de ces recommandations-là?

810 Comme là, je pense entre autres au numéro 1, numéro 2, numéro 3, est-ce que l'intégration et le suivi des retombées économiques, est-ce que l'utilisation des clauses de sous-traitance, est-ce que le un pour cent (1 %) du programme de mise en valeur, est-ce que vous en avez déjà discuté avec eux?

PAR M. GUY SIMARD:

815 C'est des choses qu'on a discuté assez souvent, je dirais, que ce soit lors de la tournée de consultation, c'est des choses qu'on discute, mais également à l'intérieur du comité de retombées économiques.

820 Alors probablement qu'aujourd'hui, vous seriez déjà capable, les gens d'Hydro-Québec sont probablement déjà en mesure de nous affirmer que c'est un projet qui va être géré par Équipement et Services partagés, puis que c'est justement un projet dans lequel il va s'inscrire dans la volonté que nous, on avait.

825 Mais au moment où ce qu'on a écrit les lignes, on n'était pas nécessairement certain de ceux-là, OK, puis dans certains cas, la règle, si j'ai bien compris, la règle de fonctionnement à Hydro-Québec, c'est qu'il faut que le projet s'inscrive réellement dans le cadre de grands projets, de projets stratégiques, de grands projets, comme par exemple le projet Romaine, pour que ce soit

réalisé avec Équipement et Services partagés, puis que ce soit assujetti à ces pratiques d'affaires là.

830

PAR LE PRÉSIDENT:

On va les prendre une par une, parce qu'il y a le un pour cent (1 %), c'est une chose, puis il y a le comité de suivi des retombées économiques qui est d'autre chose, puis il y a la sous-traitance.

835

Comme par exemple, au global, qu'est-ce qu'il y a dans la recommandation 1, page 8, est-ce que ça, ça a déjà été mis sur la table quand vous avez rencontré Hydro-Québec, puis comment Hydro-Québec réagissait par rapport à ça?

840

PAR M. GUY SIMARD:

Moi personnellement, je vais être honnête avec vous, j'ai assisté à une séance d'information sur les deux (2), parce que la deuxième, j'étais malheureusement à l'extérieur de la région, puis je peux pas vous dire que les cinq (5) recommandations suivantes, on les avait en tête au moment de ces consultations-là, puis on les demandait.

845

Vous savez, on prend un certain recul lorsqu'on prépare un mémoire, puis je pense que le fait d'être capable d'en parler publiquement, pour nous, c'est une occasion également de répéter des choses qu'on a discuté depuis les dix (10) dernières années.

850

Donc il y a rien de neuf, je vais vous avouer, dans ce qu'on demande là, par rapport à ce qu'Hydro a déjà entendu.

La seule chose que je vous dis, c'est qu'on en profite, encore une fois, pour souligner le fait que ces éléments-là sont importants pour nous.

855

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a des ajustements quand même par rapport à ce qu'Hydro-Québec a mis en place dans la Romaine? Par exemple, le un pour cent (1 %), monsieur Désy, quand vous parliez tout à l'heure, vous voulez changer un peu la dynamique, c'est-à-dire que le montant serait décidé par les acteurs plutôt que par Hydro-Québec?

860

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

Bien en fait, ce qu'on veut s'assurer, puis considérant, lorsqu'on regarde le projet SM-3 qui s'est fait il y a de très nombreuses années, il y a eu Toulnostouc et là, la Romaine, on voit avec le

865

870 temps une évolution en termes de compensation. Il y a des modifications en termes de fractionnement de contrats et aujourd'hui, ce qu'on vous dit, avec ces modifications-là qui ont lieu à chaque projet, et on comprend que chaque projet constitue une nouvelle négociation avec Hydro-Québec. Il y a jamais rien d'acquis, il y a jamais rien d'encadré.

875 Ce qui fait que nous, aujourd'hui, ce qu'on dit au BAPE, c'est nous considérons que c'est un excellent projet, il doit se réaliser, mais pour le milieu, ce sont des recommandations dans lesquelles on vous demande d'arriver sur le fait qu'Hydro-Québec, comme développeur, doit tenir compte des besoins du milieu et doit être un partenaire du développement économique régional.

880 Donc c'est pour ça qu'on arrive avec certaines recommandations qui balisent. Et c'est certain que pour nous, lorsqu'Hydro-Québec dit qu'il y a dix-sept point quelque millions de retombées déjà prévues dans le projet, bien nous, on considère que c'est peut-être trente (30 M\$) ou trente-cinq millions (35 M\$) qui seraient potentiellement réalisables par nos entreprises régionales.

885 Donc lorsqu'on parle de morcellement, bien, c'est justement, c'est pour que le BAPE soit conscient, et dans la recommandation, ça pourrait être: Hydro-Québec devrait!

890 Parce qu'il faut comprendre une chose, en gestion de projet, de gérer cinq (5) lots, c'est beaucoup plus facile que d'en gérer dix (10). Par contre, nous, ce qu'on vous dit, c'est que dix (10) lots – puis là, c'est un chiffre arbitraire, c'est pour l'exemple – que dix (10) lots vont permettre à plus de travailleurs, de travailleuses, d'entreprises, des travailleurs innus de Pessamit de pouvoir s'intégrer au projet.

Donc c'est dans ce sens-là qu'on vous fait les recommandations.

895 Effectivement, ce qu'on souhaite, parce que c'est uniquement un projet de cent quatre-vingt-huit millions (188 M\$) et non un projet d'un milliard (1 G\$) comme Toulnostouc a été ou de plusieurs milliards comme dans la Romaine, bon, on ne voudrait pas que parce que c'est uniquement un projet de cent quatre-vingt-huit millions (188 M\$) que les bonnes habitudes d'Hydro-Québec Équipement soient évacuées en disant, c'est un trop petit projet, on ne peut pas
900 tenir compte de ce qu'on fait dans les grands projets.

Donc nous, ce qu'on souhaite, c'est que cette pratique d'affaires là devienne récurrente, autant pour la communauté de Pessamit que pour la communauté de Manicouagan.

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE:

910 Monsieur Simard, monsieur Désy, bonsoir. Vous proposez dans votre mémoire la formation
d'un comité régional de retombées économiques. Est-ce que vous avez déjà manifesté cette
proposition-là auprès du promoteur?

PAR M. GUY SIMARD:

915 En fait, peut-être juste pour préciser, on ne recommande pas la mise en place d'un comité
régional de retombées économiques uniquement sur le projet de poste aux Outardes. On pense
que ce projet-là devrait être intégré également en suivi à l'intérieur de l'actuel comité de
920 retombées économiques pour le projet Romaine, puisque l'échange d'informations entre les
différents acteurs socioéconomiques, innus dans les cas de projet de l'Est, et les différents CLD
sont discutées.

925 Ce type de projet là devrait également intégrer les participants innus ici du territoire qui sont
impliqués dans le développement, puis si ce projet-là va de l'avant, c'est dans ce sens-là qu'on le
dit.

Donc à quelque part, dupliquons pas les tables. Assurons-nous d'avoir des échanges
d'informations qui sont fluides, c'est uniquement ça.

930 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Messieurs, merci beaucoup de votre contribution.

940

JEAN-MARIE (JACK) PICARD

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Monsieur Jean-Marie Picard.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

(En innu).

950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi, je vous demanderais de faire un petit bout comme ça, puis après ça, monsieur Canapé va prendre la relève en français et après ça, je vous reviendrai. On vous suivra pas, on peut pas vous suivre.

955

On va être obligé de donner la parole à monsieur Canapé, monsieur Canapé, où est-ce qu'on en est rendu?

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

960

Oui, monsieur Picard vous a salué. Il dit qu'il est Innu et qu'il va parler en innu.

Il est arrivé qu'il y ait des audiences publiques ici il y a quelques années, et il dit qu'il y avait des traductions simultanées.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous pouvez poursuivre, monsieur Picard.

970 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

975

S'il vous plaît, monsieur Canapé.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

980

Il se demande pourquoi Hydro-Québec veut faire l'agrandissement du poste Micoua.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est tout?

985

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

En gros, c'est ça qu'il a dit.

990 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Monsieur Picard, donnez-nous une petite chance, puis on va revenir. Monsieur Canapé s'il vous plaît.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1000

Monsieur Picard a dit qu'Hydro-Québec, il y a une dizaine d'années, au projet Toulnostouc, il était venu ici pour rencontrer les gens pour leur demander les intérêts qu'ils avaient au sujet du projet.

1005

Pourquoi maintenant il ne l'a pas fait?

Et au sujet du chef, il dit que le chef, il se demande si vraiment il y a eu une communication entre Hydro et le chef.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Vous pouvez poursuivre, monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

1015

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Monsieur Canapé.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1025

Hydro-Québec a rencontré toutes les MRC de la région et leur a demandé leur opinion au sujet du projet. Pourquoi ils l'ont pas fait à Pessamit?

Et si Hydro va déjà de l'avant avec ce projet-là, et nous, on nous demande qu'est-ce qu'on pense ici juste avant que le projet se fasse.

Et aussi, il demande pourquoi il y a pas eu de traduction simultanée.

1030

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez poursuivre, monsieur Picard.

1035

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

1040

OK, monsieur Canapé, vous pouvez faire un petit bout.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1045

Toutes les lettres qui ont été envoyées par Hydro, tous les échanges qui ont été faits ont été faits en français, pourquoi Hydro ne paie-t-il pas quelqu'un pour traduire les lettres en innu, pour que tout le monde puisse les comprendre! Au moins, ce serait par respect pour la population de Pessamit.

1050

Il y a aussi, il y avait une demande de faite pour une diffusion à la radio, ce qui n'a pas été fait.

Vous, messieurs, vous êtes là pour bien transmettre le message, je crois que vous avez manqué un peu à votre mission pour la transmission du message et de toute l'information qui devrait être faite en innu aussi.

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

Poursuivez monsieur Picard.

1060

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

(En innu).

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Canapé.

1070 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Le travail qu'Hydro s'apprête à faire, il dit que c'est pour renforcer le réseau actuel pour les projets qui sont à venir.

1075 Il se demande s'il va y avoir d'autres lignes qui vont se faire, d'autres lignes de transport, est-ce qu'il va y avoir d'autres lignes de transport qui vont se faire, des nouvelles lignes.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est tout?

1080

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

Oui.

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Continuez, monsieur Picard.

1090 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Monsieur Canapé.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1100 Il demande en premier pourquoi Hydro est allé voir les MRC, les villes en premier et non pas les Innus en premier.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien savent que les Innus ont des droits et que c'est dans la Constitution. Pourquoi il ne leur a pas demandé en premier.

1105 Et aussi, en parlant du gouvernement fédéral, pourquoi aussi il est pas là, en parlant
d'environnement, les règlements fédéraux sont tout aussi importants dans ce projet-là au niveau de
l'environnement.

1110 Il parlait aussi du caribou forestier, puis il se demande pourquoi le gouvernement fédéral
n'est pas là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115 Poursuivez monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

(En innu).

1120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Canapé.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1125 Hydro-Québec dit qu'elle veut renforcer ses lignes à cause du temps, de la détérioration, de
la vieillesse. Il se demande si c'est pas à cause que les projets de la Romaine qui sont en cours,
pourquoi Hydro-Québec ne veut pas dire la vérité, que c'est pour ça qu'elle veut renforcer ses
lignes.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est tout?

1135 Monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

(En innu).

1140 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Il parle aussi du Plan Nord et de tout ce qui se rapporte au Plan Nord. Est-ce que ça pourrait
avoir rapport avec le projet qu'Hydro veut faire avec le poste Outardes!

1145 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

1150 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Est-ce que le poste Outardes est déjà dans le Plan Nord? Est-ce que le gouvernement l'a inclus dans le Plan Nord?

1155 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Monsieur Canapé.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1165 Dans les mémoires et les commentaires, est-ce qu'il y a eu des gens de Pessamit qui ont eu des commentaires, qui ont donné leurs opinions? Il y a eu seulement des échanges entre le Conseil et Hydro-Québec, alors que la population n'a pas été consultée.

Est-ce que c'est seulement les six (6) membres du Conseil qui vont avoir droit au chapitre? Est-ce que c'est seulement eux qui vont avoir le dernier mot?

1170 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Canapé.

1180 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Le territoire doit être pris en compte en général et non pas seulement la zone d'étude aux alentours. Les commentaires du chef tantôt visaient principalement la zone d'étude alors qu'il faudrait prendre en compte tout le territoire.

1185 Il y a des lignes qui passent ici dans la réserve, et ces lignes-là sont ici depuis très
longtemps. Les compensations qui ont été reçues en 73 sont très minimes, donc il faut pas oublier
le passé et tout ce qu'Hydro-Québec a détruit dans nos territoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190 Monsieur Picard, peut-être commencer à conclure, parce qu'on a dépassé un peu la limite
de temps qu'on donne à tout le monde pour être équitable.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

1195 (En innu).

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1200 Comme je vous l'ai dit, monsieur le Commissaire, monsieur le Président, s'il y aurait eu la
traduction simultanée, on n'aurait pas perdu de temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 On n'a pas perdu de temps, au contraire, moi, ce que je viens de vous donner, j'ai donné à
peu près le double du temps permis autorisé qu'on donne à tout le monde.

Je vous demande juste de conclure.

1210 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1215 On est deux (2). Si j'aurais été seul...

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 C'est pour ça que je donne le double.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

(En innu).

1225 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Je vous remercie, monsieur le Président.

1230 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Monsieur Canapé.

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1240 Le temps est court, le projet devrait commencer en avril prochain. Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait recommencer et revenir rencontrer tous les gens de Pessamit, et non pas seulement les six (6) membres du Conseil, puisque la population de Pessamit compte trois mille (3000) personnes, et chacun a son mot à dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Poursuivez, monsieur Picard.

PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:

1250 (En innu).

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1255 Québec devrait pas faire le travail trop vite et commencer les travaux trop vite. Souvent, il est minuit moins quart (0 h -1/4) lorsqu'il vient rencontrer les gens ici, et les travaux sont prêts à commencer. Souvent le monde a pas le temps de réagir ou de donner leurs opinions.

Si le gouvernement prenait son temps, tout le monde serait prêt à dire, à être rencontré à dire ses opinions.

1260 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

1265 **PAR M. ÉRIC CANAPÉ:**

Je vous demande de porter mon message au gouvernement. Si on se parle, on peut trouver un terrain d'entente et non pas aller vers les tribunaux, comme c'est le cas présentement.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est tout, monsieur Picard?

1275 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1280 Je vous remercie beaucoup monsieur et je vous respecte, et moi aussi, je demande qu'on me respecte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Merci beaucoup monsieur Picard.

Vous savez que votre message va être porté au plus haut niveau de décision gouvernemental, c'est-à-dire au Conseil des ministres, parce que nous, on fait état de tous les propos qui sont tenus ici.

1290 Évidemment, comme je l'ai précisé tout à l'heure, nous, on est là pour examiner les impacts dans la vie de tous les jours, les impacts environnementaux.

1295 Maintenant, j'aurais peut-être une petite question à vous poser. Parce que vous avez parlé beaucoup de consultation, même en première partie de l'audience, vous nous avez parlé beaucoup de consultation. J'aimerais ça que vous nous expliquiez comment Hydro-Québec aurait pu vous consulter ou agir différemment pour que vous ayez votre mot à dire dans ce projet?

1300 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

(En innu).

PAR M. ÉRIC CANAPÉ:

1305 Hydro aurait pu passer directement en invitant les gens ou la population, en venant les rencontrer directement ici ou ailleurs, et non pas toujours passer par le Conseil de bande.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 OK. Monsieur Bergeron! Non.

Nous, ça complète les interrogations. Comme je l'ai dit, votre message va aller au plus haut niveau.

1315 Puis du côté de la Commission d'enquête, on trouve important de faire la première partie de l'audience et la deuxième partie de l'audience ici même à Pessamit, par rapport au projet.

Merci beaucoup, iamé.

1320 **PAR M. JEAN-MARIE (JACK) PICARD:**

Je vais m'exprimer en français pour vous retourner à votre question! Vous la faites, la consultation, sur la réserve, devant public. Pourquoi que la société d'État n'aurait pas pu le faire?

1325 Je vous laisse là-dessus, messieurs, d'avoir eu le plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1330 Maintenant, la Commission va prendre une pause. On va revenir dans une quinzaine de minutes, à neuf heures (9 h) tapantes.

1335

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
ABITIBIBOWATER**

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous voulez regagner vos places s'il vous plaît.

1345

Donc on continuerait notre séance publique avec, j'inviterais monsieur Tommy Hervieux. Est-ce que monsieur Tommy Hervieux est dans la salle? Non, parce qu'il a déposé un mémoire. Mais il va être déposé dans notre site Internet dès que possible.

1350

Donc on va passer à notre prochain – puis si monsieur Hervieux revient, madame Poliquin, à l'arrière, si monsieur Hervieux se présente, il retrouvera son rang – donc j'inviterais le représentant d'AbitibiBowater, monsieur Denis Villeneuve, directeur foresterie.

Bonsoir monsieur Villeneuve.

1355

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Kuei monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

1360

Je sais pas si on peut mettre la présentation à l'écran!

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Oui. Nous, on est chanceux, pour pouvoir vous voir, on a l'écran face à nous. On va vous suivre à notre écran.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1370

OK. Alors monsieur le Président, la présentation que je vous fais, c'est une version révisée. Il y a un mot qui a été changé dans ma présentation, je me permettrai de vous le souligner au passage.

Donc à propos d'AbitibiBowater, notre entité légale, juridique, c'est Abibow Canada maintenant.

1375

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} tireté, 1^{re} ligne, "AbitibiBowater est un chef...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} tireté, fin, "... de qualité supérieure.")

1380 J'insiste sur le mot supérieur, considérant la qualité de la fibre d'épinette noire qui est présente sur la Côte-Nord.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e tireté, 1^{re} ligne, "AbitibiBowater est un...")

1385 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 4^e tireté, "... sur la Côte-Nord;")**

Ça, ça veut dire s'assurer que le bois issu de la conversion du peuplement sera transformé sur la Côte-Nord.

1390 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 5^e tireté, "Valeur des achats...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} point, 2^e ligne, "... du projet.")

1395 Le mot que j'ai changé, c'est le mot considérer. J'avais utilisé un autre mot dans la première version qui pouvait être tendancieux. Donc j'ai préféré utiliser le mot considérer. Donc considérer l'implication des Innus dans la mise en œuvre du projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 2^e point, 1^{re} ligne, "S'assurer...")

1400 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, fin)**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Villeneuve. Nous avons quelques questions évidemment.

1405 Je commencerai par la première. Quand vous dites favoriser, dans l'acétate 12, quand vous dites considérer l'implication des Innus dans la mise en œuvre du projet, comment vous voyez ça?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1410 Bien, j'imagine, pour le promoteur, de prendre en considération les offres de services qui seront faites par les gens de la communauté et les entrepreneurs locaux, considérer leur implication dans la compréhension du projet et la mise en œuvre du projet en général.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Dans le fond, par rapport, vous connaissez le projet de la ligne de transport de la Romaine et tout, est-ce que c'est comme favoriser, leur donner en priorité des contrats?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1420

Bien ça, c'est au choix du promoteur. Nous, ce qu'on dit, c'est qu'on est sensible à prendre en considération les besoins des communautés.

1425

C'est des choses qu'on essaie de travailler de notre côté aussi, dans le but de favoriser le développement des communautés au niveau financier, au niveau technique, au niveau connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

Toujours par rapport à la norme...

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1435

Oui, par rapport à nos normes de certification forestière, effectivement. Ça fait que c'est dans cet esprit-là qu'on suggère au promoteur, qu'on vous suggère de considérer leur implication.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

OK. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE:

1445

Peut-être en question complémentaire à ce que monsieur Fortin a présenté! Quels mécanismes permettraient l'intégration des besoins des parties intéressées, comme vous le mentionnez dans votre présentation à la page 14?

1450

Vous dites: "intègre les besoins des parties intéressées", quels mécanismes proposeriez-vous ou avez-vous à l'esprit lorsque vous parlez d'intégrer?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1455

Bien, je pense, exemple, on a le comité sécurité de la route 389 auquel nous, on participe avec plusieurs usagers.

On s'assure que tout le transport est fait de façon sécuritaire. Donc ça, c'est un moyen d'intégrer les besoins des parties.

1460 Il y a sûrement de la villégiature dans ces coins de territoire là. J'ai parlé des Innus, il y a des gens qui l'utilisent, le territoire. Donc ça pourrait être d'avoir un comité de travail, un comité de suivi.

1465 Je vous ai proposé, je suggère le suivi d'indicateurs; donc le suivi de ces indicateurs-là, c'est des indicateurs de performance environnementale que nous, on utilise régulièrement. Donc ces suivis-là peuvent être présentés aux gens qui sont impliqués dans nos processus pour démontrer que la prise en compte des différents impacts qu'il pourrait y avoir sur le milieu.

PAR LE COMMISSAIRE:

1470 Avez-vous eu l'occasion d'échanger avec le promoteur sur ce que vous avancez aujourd'hui devant nous?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1475 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1480 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485 Si on revient sur la 10. Ma question a deux (2) volets. La première, quand vous dites "redonner à une surface équivalente à celle qui sera perdue", vous voulez dire que, comme par exemple, est-ce que c'est tout le déboisement, est-ce que vous incluez le milieu humide?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1490 Bien, ma principale préoccupation est au niveau du rendement forestier. L'évaluation qui a été faite par le promoteur, c'est qu'il y aurait environ soixante-quatorze hectares (74 ha) de terrain qui a été aménagé, ces aménagements-là seront détruits par l'installation du poste et par la ligne électrique.

1495 Donc compenser l'équivalent en travaux d'aménagement dans des secteurs qui n'ont pas été aménagés pourrait permettre d'améliorer le rendement forestier. Pour l'équivalent en superficie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui est déboisé?

1500

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Oui.

1505

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça n'incluait pas nécessairement les milieux humides?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1510

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515

Ce serait dans une proportion un pour un?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Oui.

1520

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Maintenant, quand vous parlez de compenser la surface aménagée, est-ce que vous avez discuté d'une compensation avec Hydro-Québec?

1525

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Non, on n'a pas eu de discussion là-dessus avec Hydro-Québec. C'est une suggestion qu'on vous fait.

1530

On évalue, il y a soixante-quatorze hectares (74 ha) de terrain qui était déjà aménagé au niveau forestier, c'est des travaux que notre organisation s'est assurée de réaliser dans le passé pour maintenir nos niveaux d'approvisionnement.

1535 Donc ces travaux-là, on les évalue environ à soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), donc qui pourraient être remplacés ailleurs par un investissement équivalent en travaux d'aménagement forestier dans des surfaces pas aménagées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 OK. Si je comprends bien, vous dites que nous, on avait fait des investissements d'aménagement forestier qui totalisaient soixante-quinze mille dollars (75 000 \$)?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1545 Environ.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 C'est ça que vous dites à la page 7, et c'est comme ça que vous êtes affectés financièrement par rapport à la mise en place du projet, c'est ça?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1555 Oui. On comprend que ces travaux-là sont payés, puis ils datent du passé, mais ils ont été faits dans un esprit d'améliorer le rendement forestier pour soutenir nos approvisionnements.

 Donc c'est des impacts qui sont minimes, mais je vous dirais qu'aujourd'hui, chaque hectare de forêt qui produit, c'est un hectare qui est important.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Puis ça, en avez-vous discuté avec le MRNF? Parce qu'eux, ils ont leur mot à dire dans l'affectation du territoire.

1565 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

 Oui.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Puis?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1575

Comment vous dites ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

Est-ce que vous avez eu des discussions sur des modes de compensation avec le MRNF par rapport à ça?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1585

Non, d'aucune façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Puis vous avez jamais rencontré Hydro pour leur dire, nous, on avait fait des investissements?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1595

Non plus. On profite du processus en place pour passer le message.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Bergeron.

1600

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous parlez dans votre présentation que malheureusement, le bois qui serait récolté serait pas homologué FSC.

1605

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1610

Dans la première partie, on avait identifié quand même que c'est vous qui détenez les droits?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1615 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1620 Et qu'on va vous acheminer la matière ligneuse, comment allez-vous en disposer?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1625 Bien, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on a, dans nos usines, des chaînes de traçabilité. Une chaîne de traçabilité, ça permet au client qui achète nos produits d'avoir la démonstration et l'assurance que le produit qu'on lui vend est issu d'une source qui a été aménagée selon des principes de gestion durable.

1630 Dans l'esprit de FSC, une forêt qui est convertie à d'autres usages que du rendement forestier est du bois non conforme à la norme FSC. Donc quand il est amené à une de nos usines, il faut l'isoler dans la cour, le façonner de façon différente, et on peut pas l'intégrer dans un produit qu'on identifie comme étant un produit FSC à cent pour cent (100 %).

1635 Donc il pourrait être introduit dans un autre produit, mais en mentionnant qu'il contient du bois qui est pas conforme à la norme. Donc il va être traité quand même, à partir du moment qu'on s'entend sur un prix de bois, mais il a pas la même valeur qu'un produit qui vient d'une forêt qui est aménagée selon les principes.

PAR LE COMMISSAIRE:

1640 Je reviens au coût de la perte en termes de travaux sylvicoles, vous parlez d'une perte d'investissement de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$). Est-ce que ça considère aussi la valeur de la matière ligneuse?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1645 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1650 Donc est-ce que vous êtes à même de pouvoir évaluer éventuellement le coût et de perte de travaux sylvicoles et de la valeur de la matière ligneuse?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1655 C'est une valeur qui relève du propriétaire du terrain, c'est le gouvernement du Québec, c'est pas une propriété privée, donc il y a une valeur marchande du bois sur pied, effectivement, mais ce bois-là sera pas perdu, il va être récolté.

1660 Ce qui va être perdu, c'est la surface, le rendement d'une surface. Donc c'est projeté dans le futur, ça fait que ça peut représenter quoi dans le futur? Le bois qui poussera plus, c'est compliqué à évaluer.

Ce qui est plus facile à évaluer, c'est les travaux d'aménagement qui ont été réalisés.

1665 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 On va revenir sur la 10 quelques secondes encore! Quand vous dites de "s'assurer que les entreprises impliquées dans les travaux soient sensibilisées à la sécurité", est-ce que c'est des entreprises qu'Abitibi a des contrats avec?

1675 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Je parle des entreprises qui vont travailler sur le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 OK, OK, qui seraient engagées par le promoteur.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1685 Nos entrepreneurs sont très sensibilisés à la sécurité. Je peux vous le dire, ils sont extrêmement sensibilisés, c'est une obsession chez nous, la sécurité.

Et la route 389, je sais pas si vous avez circulé dessus, il y a des risques.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron, ça va?

PAR LE COMMISSAIRE:

1695 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 Merci beaucoup monsieur Villeneuve.

ROBERT VACHON

1705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1710 Maintenant, il y a deux (2) participants qui se sont inscrits. Avant de les appeler au micro, je vais rappeler au moins deux (2) règles qu'on s'est fixées au départ. La première, c'est évidemment, un nouveau participant n'a pas le même temps, parce que sinon, comme il y a pas eu de mémoire, on n'a pas eu l'occasion d'étudier à fond, mais aussi, c'est pas une réaction à un commentaire qui a été dit durant la soirée. Donc c'est vraiment une opinion de la personne par rapport au projet sur les impacts environnementaux.

1715 À cet égard, j'inviterais monsieur Robert Vachon.

1720 Bonsoir.

PAR M. ROBERT VACHON:

1725 Bonsoir monsieur. Bonsoir tout le monde en arrière. C'est pour parler un peu des impacts qu'il y aura sur la pointe aux Outardes.

1730 Il y aura des impacts sur la rivière, il y aura des impacts sur la foresterie et il va y avoir des impacts sur les poissons.

1735 Il nous parle ici, l'Hydro, ici actuellement, les dépenses qu'il va faire ici, dans ce livre-là. Il parle rien que des dépenses, il parle pas des bénéfices. Il parle pas aussi des actifs des autres personnes, il parle pas aussi des promoteurs.

1740 Il parle juste des dépenses. Il parle rien. Puis il parle pas aussi au Conseil de bande, qu'il envoie comme lettre qui devrait nous aviser avec tout sur la pointe des Outardes. C'est mal planifié actuellement de quoi qu'on se parle.

1735 Est-ce que le BAPE aussi, c'est mentionné, concernant sur les douze (12) barrages aussi? Ce qui est affecté actuellement à la terre?

Est-ce que le gouvernement devrait injecter de l'argent à l'environnement au lieu de briser la terre? Je ne comprends pas c'est quoi qui se passe actuellement, mais c'est désolant.

1740 C'est ce que je pense. Hydro-Québec a assez fait de barrages ici, ici sur la Côte-Nord. Il pense rien qu'aux bénéfiques. On a assez d'énergie ici au Canada pour faire vivre le Canada, pourquoi faire d'autres barrages?

1745 On n'a jamais rien comme bénéfiques ici. Hydro empoche tout le temps, c'est nos taxes. Il nous a rien donné. Même il nous charge, chaque maison. C'est irrégulier.

Il travaille avec de mauvaise foi. C'est pas normal.

1750 S'il y a des négociations, qu'il y a ici, je penserais de quoi, on aurait soixante-quinze pour cent (75 %) de bénéfiques et vingt-cinq pour cent (25 %) pour le promoteur. C'est ce que je pense.

Je veux juste dire, et c'est moi que je pense. Dans ma façon à moi, je ne ferais pas de barrage, je ne ferais pas de durabilité avec d'autres barrages et je donnerais pas autorisation à ajouter d'autres turbines. C'est comme ça.

1755 On peut vivre, le Canada, avec ces barrages-là, pourquoi en faire d'autres plus pour affecter nos terres? C'est nos terres à nous autres.

C'est comme ça que je pense aujourd'hui.

1760 Il affecte tout partout, Hydro-Québec. C'est nos animaux à nous autres, c'est notre manger à nous autres. Là, on peut plus faire la chasse ici à côté. Si tu dors, tu dors à côté d'un barrage, les animaux vont-ils être là, je penserais pas. C'est comme ça.

1765 Hydro travaille de mauvaise foi avec les Indiens. Il devrait donner soixante-quinze pour cent (75 %) de bénéfiques, c'est comme ça que je pense. Depuis longtemps que l'Hydro a soixante-quinze pour cent (75 %) de bénéfiques, on a droit, nous autres aussi, c'est nos terres.

1770 Ça fait en 54 qu'il nous joue des tours ici. On n'était pas éduqué; là, on est éduqué, ça prend soixante-quinze pour cent (75 %) de bénéfiques.

Salut, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 J'ai une petite question à vous poser. Parce qu'on est là pour discuter quand même.

Regardez, quand vous dites il y aurait des impacts sur les rivières, la foresterie, le poisson, le poste comme tel, vous savez où il est situé, le poste?

1780 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Il est sur les lots 135 et 147 de mémoire, là. Quand vous dites qu'il y a des impacts, c'est lesquels?

PAR M. ROBERT VACHON:

1790 Les poissons. Quand la pluie tombe, les pluies acides, les poissons sont affectés.

Si les individus mangent ça, ils sont affectés, pas beaucoup, mais si une femme mange un poisson infecté qui est enceinte, le cerveau va être affecté.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah OK. Si je comprends votre idée, vous dites, les poissons qui vivent à l'intérieur d'un barrage ont des contaminants, mangent des contaminants...

1800 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Exactement, ils sont affectés par les pluies acides.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais le projet de poste, parce que là, on parle des lignes puis du poste, lui, quand il est situé où on a montré la carte tantôt, comment ça serait affecté, quel impact ça l'a chez vous?

1810 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Ici à Bersimis, ici, chez nous, le poste est chez nous ici, ça m'affecte. Ça affecte l'habitat des animaux des alentours, comme les oiseaux, les poissons, tout ce qui vit dans la forêt est affecté.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

1820 **PAR M. ROBERT VACHON:**

S'il y a spécifiquement qu'on peut dire de quels animaux qu'on parle, c'est tous les animaux, monsieur. Il y a pas de spécifique sur le caribou, ça, ça, c'est tous les animaux qui vivent dans le secteur qui vont être affectés, c'est tous les animaux qui vont être affectés. C'est pas un (1), deux (2), trois (3), c'est tous les animaux qui vivent là-dedans, les renards, tout.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Vachon, merci pour votre opinion.

1830 **PAR M. ROBERT VACHON:**

J'ai pas eu encore de mots comme tu voulais avoir, de me retourner les mots. Comment pense le ministre de l'Environnement, qu'il y a quatorze (14) barrages là-dedans, y a-t-il des impacts?

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous posez une question?

1840 **PAR M. ROBERT VACHON:**

Oui.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous me demandez que pense le ministre de l'Environnement?

PAR M. ROBERT VACHON:

1850 Oui. Ou que pense l'Environnement du Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 On prend en note votre interrogation, mais nous, on n'a pas parlé au ministre là-dessus.

PAR M. ROBERT VACHON:

Non, mais pour l'audience publique sur les quinze (15) barrages, que pensez-vous?

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous, on va parler avec notre rapport. C'est notre rapport qui va vous donner.

PAR M. ROBERT VACHON:

1865 C'est bien monsieur Pierre Fortin que je remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Merci monsieur Vachon.

JIMMY HOUDE

1875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Jimmy Houde.

1880 **PAR M. JIMMY HOUDE:**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Bonjour.

PAR M. JIMMY HOUDE:

1890 Juste mon opinion personnelle. Tout le monde parle de bénéfices, de pertes, moi, je trouve qu'en premier lieu, là, le territoire appartient à ici, tout le monde parle de bénéfices, Bowater, tout le monde, il y a jamais eu de demande qui a été faite officiellement, ça fait que j'aimerais ça que le projet soit arrêté, puis qu'on demande l'avis à la population, pas à six (6) personnes. C'est pas à six (6) personnes à qui appartient le territoire, c'est à toute la population en général.

1895 Je pense qu'Hydro-Québec a oublié ça.

1900 Ça fait que pouvoir lui rappeler que c'est pas à eux autres, c'est à toute la population en général. Puis je parle, je pense, pas juste pour moi, plusieurs personnes pensent la même chose que moi.

1905 Qu'il demande à la population une assemblée générale, puis après ça, on pourra donner leur avis devant Hydro-Québec, poser leurs questions, puis les suggestions, puis les interrogations qu'il y aurait pour eux autres concernant ce projet-là.

Ça fait que c'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Moi, j'ai une petite question à vous poser. J'imagine que vous avez dû le signifier au Conseil, est-ce que vous avez fait une demande au Conseil d'avoir une consultation plus élargie, j'imagine?

Moi, j'arrive, je suis pas au courant.

1915 **PAR M. JIMMY HOUDE:**

1920 Bien, mettons que le Conseil, il n'y a pas eu de réponses par rapport à Hydro-Québec non plus. Monsieur Raphaël Picard l'a dit tantôt, puis même ce soir, je vois pas un seul représentant d'Hydro-Québec. Ça prouve la façon d'agir qu'ils font, c'est pas la première fois, ce sera sûrement pas la dernière.

1925 C'est pour ça que je dis que le gouvernement devrait mettre ses culottes, puis dire non, puis devrait demander l'avis aux propriétaires légitimes du territoire qui sont les Innus de Betsiamites, avant de faire – peu importe la décision qu'ils choisissent.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

1930 Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont inscrites au registre?

Est-ce que monsieur Tommy Hervieux est revenu, non?

1935 Est-ce qu'il y a des gens qui ont été s'inscrire pour rectifier, non, OK.

MOT DE LA FIN

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ceci met fin à la deuxième partie d'audience publique.

1945 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de documentation, notamment celui de Pessamit, ainsi que par Internet à la Bibliothèque Alice-Lane de Baie-Comeau et dans le site Web du BAPE.

1950 Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un (1) mois après la sortie publique du rapport.

1955 Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit, vous avez jusqu'au 22 septembre. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas accepter ces rectifications.

1960 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 21 décembre.

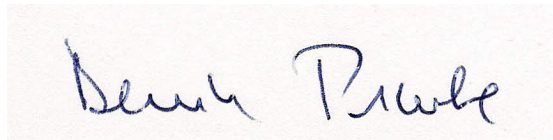
1965 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont montrées intéressées en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

1965 Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration, ainsi qu'à ce processus public et démocratique.

Merci beaucoup et bonne fin de soirée.

1970

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is placed on a light-colored rectangular background.

DENISE PROULX, s.o.

1975